



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

**DECISION PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION
DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Madame le Maire de la Ville de FLINES-LEZ-RÂCHES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération n°2023/14 en date du 28 février 2023 alinéa 4, modifiée par la délibération n°2023/32 en date du 09 juin 2023, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargée, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les propositions reçues dans le cadre de ma procédure adaptée relative au marché 2023-01 Rénovation énergétique de l'école Cassin 1,

DECIDE :

Article 1 : de signer le marché pour les lots suivants :

- Lot N°1 – SECOND OEUVRE, avec l'entreprise SAS P&L AMENAGEMENT INTERIEUR, 19 rue Jean Jaurès 59870 MARCHIENNES, pour un montant de 70 389.64 € HT soit 84 467.57 TTC l'option N° 1 incluse.
- Lot N°2 – MENUISERIES EXTERIEURES, avec l'entreprise SAS DELEPIERRE, 52 rue Henri Delecroix 59510 HEM, pour un montant de 93 029,60 € HT soit 111 635,52 € TTC.
- Lot N°3 – ELECTRICITE, avec l'entreprise SARL DAINVILLE ELECTRICITE, 17 rue Jean Moulin 62000 DAINVILLE, pour un montant de 41 008.26 € HT soit 49 209.91 € TTC l'option N°1 incluse.
- Lot N°4 – VENTILATION, avec l'entreprise SAS MGC, ZA rue du Plouvier 59175 TEMPLEMARS, pour un montant de 46 980,45 € HT soit 56 376,54 € TTC.

Article 2 : de procéder ultérieurement, à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat.

Article 3 : d'inscrire la présente décision au registre des délibérations et des décisions, de la porter à la connaissance du Conseil Municipal, dans le cadre des communications du maire, et de la publier au recueil des actes administratifs de la commune.

Article 4 : Ampliation sera :

- Adressée au Receveur Municipal
- Notifiée aux attributaires des lots

FLINES-LEZ-RÂCHES, le 21 juin 2023

Le Maire,

Signé

Annie GOUPIL



Madame le Maire

- Certifiée sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Envoyé et reçu en Sous-Préfecture le 21.06.2023

Publié sur le site internet le 26.06.2023